



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-38

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2026-38

**AFEPT - Année 2026 - Subvention de fonctionnement "Ecole de la deuxième chance"
- Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Ecole de la deuxième chance Bordeaux Métropole Aquitaine (E2C BMA) est portée par l'association pour la formation et l'éducation permanente Tivoli (AFEPT). Elle s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans ayant connu des ruptures scolaires pour des raisons personnelles, des difficultés scolaires ou une orientation par défaut. Ils sont, pour presque la totalité d'entre eux, sortis du système éducatif sans diplôme ou qualification. Elle leur propose un parcours complet afin de leur permettre de préparer leur insertion dans l'emploi durable. Chaque parcours respecte les principes suivants : positionnement, individualisation des parcours, orientation professionnelle, remise à niveau des compétences-clés, alternance en entreprise, évaluation des savoirs et compétences, apports de valeurs citoyennes et ouverture sur la connaissance du territoire (Bordeaux Métropole).

L'E2C BMA contribue à réduire les inégalités d'accès à l'emploi et favorise l'égalité des chances. C'est un lieu de socialisation, qui contribue à la cohésion territoriale de Bordeaux métropole en améliorant le lien social et le vivre ensemble.

Points forts du bilan d'activités 2025 :

En 2025, les nouveaux accompagnements ont atteint 99 jeunes (au 17 novembre à l'entrée du dernier groupe de l'année) sur l'objectif annuel de 90. Ce pré-bilan met en lumière la stabilité du dispositif, la qualité du partenariat avec la Mission Locale, et la diversité des projets collectifs menés autour de l'environnement, de la culture et de la citoyenneté.

Effectifs :

- 140 accompagnés en 2025 au 17/11/25
- 41 jeunes en bascule 2024/2025
- 99 nouvelles entrées en 2025

Profil des stagiaires :

- 61 hommes / 79 femmes
- 52 % mineurs – 38 % entre 18-21 ans – 9 % entre 22-25 ans

➔ La proportion de mineurs reste aussi importante qu'en 2024.

Prescription : 73 % Mission Locale

➔ Retour fort du partenariat Mission Locale

Niveau scolaire : les trois quarts des jeunes accompagnés sont de niveau scolaire inférieur au niveau 3 (CAP)

➔ Niveau scolaire globalement similaire aux années précédentes

Territoires d'origine : Un public issu majoritairement de la métropole bordelaise, avec une montée en charge des jeunes issus des quartiers prioritaires passant de 8% en 2024 à 19,2 % en 2025.

Le bilan complet est annexé aux présentes.

Programme d'action pour l'année 2026 : Une pédagogie de projet renforcée pour s'adapter à un public plus jeune

Depuis septembre 2024, l'E2C Gironde site Bordeaux continue de constater un fort taux de remplissage de ses sessions.

En 2026, l'E2C souhaite faire évoluer le parcours de formation pour l'adapter à une tendance lourde de renforcement de la présence des jeunes de moins de 18 ans en l'orientant vers le développement des compétences de pédagogie de projet à travers l'organisation de projets longs et collectifs pour permettre aux stagiaires de l'E2C de devenir acteurs de leur vie et de leur projet professionnel. Un projet très récent s'est inscrit dans le cadre du Forum Bordeaux GSEF 2025 au sein du pôle "Jeunes, ESS & Jeux". (Réalisation d'un film présentant les métiers de l'ESS). Ce type de projet long et structurant favorise une meilleure projection des jeunes dans leur futur, palliant ainsi les problèmes d'engagement et la prise d'initiatives, de décisions, d'autonomie, et de capacités de leadership, de vie en groupe, de travail en équipe. L'intégration de la pédagogie de projet et l'acquisition de ces compétences au parcours de l'E2C a une deuxième ambition : un soutien plus marqué aux stagiaires confrontés à un manque d'engagement pour faire aboutir un projet professionnel.

Plan de financement :

L'AFEPT présente un budget prévisionnel 2026 pour l'école de la deuxième chance Bordeaux Métropole Aquitaine d'un montant de 700 726 € (cf. Budget en annexe de la convention) et une demande de subvention de 65 000 €. Il est néanmoins proposé pour 2026, une subvention métropolitaine d'un montant de 55 100 €, au même niveau qu'en 2025.

Les autres contributeurs sont l'Etat à hauteur de 175 000 € (25%), l'Union européenne à hauteur de 373 226 € (53%), le Conseil régional à hauteur de 62 500 € (9 %).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5217-2 et L1611-4,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relative au Schéma de développement économique métropolitain,

VU la demande n°2026-00298 formulée par l'organisme en date du 10/07/2025.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'Association pour la Formation et l'Education Permanente à Tivoli (AFEPT) au titre de l'année 2026 est recevable au regard de son programme d'actions en faveur de l'Ecole de la deuxième chance, qui contribue au développement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur la Métropole Bordelaise.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 55 100 € en faveur de l'association pour la formation et l'éducation permanente Tivoli (AFEPT) pour la réalisation du programme d'actions 2026 de l'Ecole de la deuxième chance Bordeaux Métropole Aquitaine (E2C BMA).

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 -article 65748 fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------